

Compte-rendu
2de réunion des professeurs-documentalistes
Bassin de Prades / Perpignan Nord
Année Scolaire 2014-2015

Le : Mardi 28 avril 2015

Lieu : Collège-Lycée climatique et Sportif Pierre de Coubertin - Font-Romeu

Animatrices : Béatrice CONSTANTY et Carole MAQUEDA

Nombre de participants : 15 + 1 AED (sur 35 inscrits)

Ordre du jour :

9h00 Accueil

9H15- Actualités du métier :

- Le point sur le « décret sur le service des professeurs-documentalistes à la rentrée 2015 »,
- Intervention de M. OLIEU, Principal adjoint du Collège-Lycée de Font-Romeu ;
- l'EMI (éducation aux médias et à l'information) inscrite officiellement dans les 11 mesures pour les valeurs de la République) : rôle du professeur documentaliste
- la Réforme du collège 2016...

12h15- Pause déjeuner

13h45 - Questions diverses

- Animation de bassin,
- Préparation de la prochaine journée,
- Séquence sur l'identité numérique niveau seconde.

Actualités sur le métier

- **Le point sur les journées de bassin des professeurs-documentalistes :**

Il est constaté un absentéisme significatif (plus de la moitié de l'effectif) et, même si un petit nombre s'est excusé (agenda, sorties...), il apparaît que peu de collègues ont pensé à prévenir les animatrices.

Les professeurs-documentalistes se posent plusieurs questions :

- S'agit-il d'un désintérêt pour ces rencontres professionnelles et les questions qui préoccupent la profession à l'heure où des changements importants sont annoncés ?
- Est-il trop difficile de réunir les collègues quand les réunions sont organisées dans les hauts-cantons ? Sachant que le bassin est très large géographiquement, de Canet-en-Roussillon à l'Andorre, et qu'il est normal que ce ne soit pas toujours les mêmes collègues qui effectuent de longs trajets...
- L'ordre du jour, pourtant très riche, n'était-il pas assez attractif ?

Malgré ces réflexions, il est à souligner que les collègues présents sont motivés et animés par la volonté de débattre de façon constructive et d'élever les débats autour de l'ordre du jour.

- **Le nouveau décret relatif aux obligations réglementaires de service des enseignants (DÉCRET n°2014-940 du 20 août 2014 - Article 2 à compter du 31/08/2015).** L'impact de ce nouveau texte sur le statut des professeurs documentalistes pourrait être un tournant pour notre profession. Notre collègue de Font-Romeu, Florence JANY, nous rappelle que pour la première fois depuis la création du CAPES le statut de professeur est officiellement reconnu ; et présente les différentes avancées pour notre métier en 2015. Tout d'abord, ce texte précise que « Les

professeurs de la discipline de documentation et les professeurs exerçant dans cette discipline sont tenus d'assurer :

- un service d'information et documentation, d'un maximum de trente heures hebdomadaires.
- Ce service peut comprendre, avec accord de l'intéressé, des heures d'enseignement. Chaque heure d'enseignement est décomptée pour la valeur de deux heures pour l'application du maximum de service prévu à l'alinéa précédent ;
- six heures consacrées aux relations avec l'extérieur qu'implique l'exercice de cette discipline.

Le rôle pédagogique du professeur-documentaliste est reconnu officiellement. Mais des interrogations subsistent :

- Quelles heures d'enseignement concernées ?
- Quel programme d'enseignement ? Pour quels élèves ?
- Les heures supplémentaires peuvent-elles concerner le professeur-documentaliste ?
- Qui ouvrira le CDI pendant que le professeur-documentaliste, seul en poste, est absent ?
- Quels moyens supplémentaires de recrutement de professeurs-documentalistes ?

Ces questions reviennent dans l'analyse des résultats de l'enquête de la Fadben réalisée en octobre 2014 (http://fadben.asso.fr/IMG/pdf/enquete_service_analyse.pdf) notamment sur les conséquences possibles de l'application de ce nouveau décret :

Constats :

- 49,7 % de professeurs documentalistes pensent que le nouveau décret va valoriser leur statut d'enseignant. Malgré tout, certains s'interrogent sur le terme professeur et ont peur de perdre une certaine liberté en devenant des professeurs de discipline avec des élèves et des corrections systématiques.

- Sur la question de l'ouverture du CDI par d'autres personnels, les collègues qui ont répondu à l'enquête y sont favorables à 40 % si le personnel est formé et 17 % y sont opposés. Nos collègues, pensent qu'il est important que le CDI soit ouvert pendant le temps scolaire afin que les élèves s'y retrouvent et intègrent la notion de CDI comme lieu de ressources organisé au service des apprentissages ; mais ils sont conscients que dans les établissements où le professeur-documentaliste est seul en poste, l'application de ce nouveau décret sera problématique..

Les professeurs-documentalistes font part de leurs inquiétudes et de nombreuses questions se posent. L'intervention prévue avec M.Olieu, principal-adjoint au collège-lycée de Font-Romeu devrait permettre de connaître le point de vue d'un chef d'établissement sur ce sujet et la préparation de la rentrée prochaine.

En ce qui concerne les heures d'enseignement, le projet de circulaire d'application de l'ORS, précise qu'il s'agit des « heures dans la grille horaire des élèves ». La FADBEN ou les organisations syndicales y voient un recul face aux espoirs suscités par d'autres textes. Il s'agirait en pratique d'heures d'Accompagnement Personnalisé, de Travaux Personnels Encadrés au lycée ou encore de l'Histoire des Arts au collège pour le moment.

Nous faisons un tour de table pour savoir si les collègues interviennent dans ces dispositifs notamment en heure d'Accompagnement Personnalisé (AP) :

- 1H hebdomadaire par élève de 6^{ème} au collège de Bourg-Madame,
- 2H hebdomadaires au lycée d'Andorre (en atelier tournant toutes les 5 semaines),
- 2H hebdomadaires au lycée de Prades en 2de (1^{er} trimestre),
- Lieu d'accueil des heures d'AP (collège d'Estagel...),
- 1 heure hebdomadaire pour chaque élève de 6^{ème}, 2de et 3^{ème} PrépaProfessionnelle à Font-Romeu (20 heures au total par semaine).

Une collègue a une heure d'Initiation à la Recherche Documentaire inscrite à la grille horaire des élèves en 6^e (collège de St Paul de Fenouillet) ce qui implique une participation aux conseils de classe.

Elle nous signale qu'elle a tenu à ce que chaque classe (8 classes au total dans son collège) ait une heure d'étude au CDI inscrite dans son emploi du temps. La plupart des collègues réagissent car cela leur paraît inconcevable. Certains ont lutté contre leur hiérarchie pour ne pas imposer aux élèves ces heures obligatoires au CDI. Le CDI doit rester un lieu de choix, que l'élève privilégie selon ses besoins et ses envies. Comment développer l'appétence à la lecture, la motivation, si l'élève ne choisit pas ? Que font les élèves qui n'ont pas de recherches ou de devoirs à effectuer, et qui ne souhaitent pas lire ? De plus ce lieu doit rester un lieu favorisant le mélange, la mixité des publics...

Une autre question est posée : l'Initiation à la Recherche Documentaire doit-elle se limiter aux seuls élèves de 6^{ème} et de Seconde ? Ne doit-elle pas plutôt faire l'objet d'une progression tout au long de la scolarité, plutôt sous la forme d'actions ponctuelles en lien avec d'autres enseignants ?

- **Compte rendu de l'audience Fadben du 31 mars 2015 auprès du cabinet de la Ministre de l'Éducation nationale** (<http://www.fadben.asso.fr/Compte-rendu-d-audience-Cabinet-de.html>) :

- Heures à l'emploi du temps des professeurs-documentalistes : ils pourraient être concernés, par les heures d'AP, mais aussi par les heures d'EPI, Enseignement Pratique interdisciplinaire : « *Ces projets s'inscriront dans l'un des **huit nouveaux thèmes de travail** correspondant aux enjeux du monde actuel : développement durable ; sciences et société ; corps, santé et sécurité ; information, communication, citoyenneté ; culture et création artistiques ; monde économique et professionnel ; langues et cultures de l'Antiquité ; langues et cultures régionales et étrangères* ». (<http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html>)
- L'éducation aux médias et à l'information : elle fait partie des priorités actuelles avec une intégration dans l'ensemble des EPI, dans le thème « information, communication, citoyenneté », mais également dans la rédaction de programmes relatifs à cette EMI.
- En conclusion :
 - Pas d'ambiguïté sur l'intérêt du Ministère pour nos missions pédagogiques, avec des apprentissages reconnus comme essentiels.
 - Mais mises en oeuvre ponctuelles ou limitées à quelques élèves seulement, pas d'apprentissages systématiques pourtant essentiels.
 - Nécessité de construire un curriculum en information-documentation.

- **Onze mesures pour une grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République 22 janvier 2015** (<http://www.education.gouv.fr/cid85644/onze-mesures-pour-un-grande-mobilisation-de-l-ecole-pour-les-valeurs-de-la-republique.html>)

Mise en relief de la Mesure 3 : Créer un nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale : le parcours citoyen. Le parcours sera construit autour :

- Du nouvel enseignement moral et civique, qui entrera en vigueur dès septembre 2015 dans toutes les classes de l'école élémentaire à la classe de terminale, et dans toutes les voies du lycée d'enseignement général et technologique et du lycée professionnel. Il représentera, sur l'ensemble de la scolarité d'un élève, 300 heures dédiées. [...] Il intègre de manière transversale les problématiques de lutte contre le racisme, contre l'antisémitisme, contre les préjugés et contre toutes les formes de discrimination, les notions de droits et de devoirs, le principe de laïcité.
- D'une éducation aux médias et à l'information prenant pleinement en compte les enjeux du numérique et des ses usages. [...] Le ministère veillera à ce qu'un média – radio, journal, blog ou plateforme collaborative en ligne – soit développé dans chaque collège et dans

chaque lycée. **Les professeurs documentalistes seront tout particulièrement mobilisés à cette fin.**

- De l'enseignement aux élèves du jugement, de l'argumentation et du débat dans les classes dès l'école élémentaire. Dans le second degré, toutes les disciplines doivent être mobilisées à cette fin. Les enseignants seront formés et accompagnés.
- De l'inscription des élèves de l'enseignement professionnel et des apprentis pendant leurs parcours de formation à des ateliers débats et philosophiques dans le cadre de l'enseignement moral et civique ...
- De la préparation en amont de la Journée défense et citoyenneté (JDC) dans les établissements avec les lycéens.

- **Socle commun de connaissances, de compétences et de culture (BO N°17 du 23 avril 2015) :**

La documentation est bien présente dans le domaine 2 :

- « Les méthodes et outils pour apprendre : ce domaine vise un enseignement explicite des moyens d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets individuels et collectifs ainsi que de l'organisation des apprentissages » ;
- « Ces compétences requièrent l'usage de tous les outils théoriques et pratiques à sa disposition, la fréquentation des bibliothèques et centres de documentation, la capacité à utiliser de manière pertinente les technologies numériques pour faire des recherches, accéder à l'information, la hiérarchiser et produire soi-même des contenus. La maîtrise des méthodes et outils pour apprendre développe l'autonomie et les capacités d'initiative ; elle favorise l'implication dans le travail commun, l'entraide et la coopération. »

- **Mieux apprendre pour mieux réussir : les points-clés du collège 2016 (Brève - Najat Vallaud-Belkacem - 17/04/2015) :**

Dans cette brève, Mme La Ministre de l'Education nationale précise que « la réforme du collège créé des temps d'accompagnement personnalisé pour tous les élèves à raison de trois heures par semaine en 6^{ème} et une heure de la 5^{ème} à la 3^{ème}. Ces heures devront permettre « de s'assurer de la maîtrise des savoirs fondamentaux ». Cette annonce fait écho aux heures annoncées par le Cabinet de la Ministre à la Fadben à savoir que l'application du nouveau décret pour les professeurs-documentalistes pourraient concerner ces heures affectées aux collégiens dans la Réforme du Collège 2016 et l'Education aux Médias et à l'Informations qui ferait partie des savoirs fondamentaux à maîtriser pour tous les collégiens.

- **Intervention de M. Jonathan Olieu, Principal-adjoint au Collège-Lycée Climatique et Sportif Pierre de Coubertin, à Font-Romeu :** il a accepté de présenter aux professeurs-documentalistes du bassin, sa vision en tant que chef d'établissement concernant l'application du nouveau décret à la rentrée 2015

- Il nous informe d'abord qu'une exposition contre les discriminations et le harcèlement, proposée par le MRAP 66 (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), est actuellement dans les murs de l'établissement à Font-Romeu. Cette exposition départementale, très peu utilisée, est disponible auprès de cette association et peut être prêtée gratuitement aux établissements qui en font la demande.
- Ensuite, il nous explique que selon lui, le nouveau décret est clair : le statut d'enseignant est reconnu pour le professeur-documentaliste. Il nous présente quelles modalités de décompte des heures d'enseignement a été négocié avec nos collègues de Font-Romeu : à savoir que nos collègues ont tous les élèves de 6^{ème}, de 2^{de} et de 3^{ème} PrépaProfessionnelle en demi-groupe une heure par élève par semaine. Ils décomptent de leurs 30 heures hebdomadaires une heure par classe, même si cela leur prend effectivement 2 heures pour chaque classe. En effet, ils considèrent que leur temps de préparation est le même pour les deux demi-groupes.
- Après ce bref exposé, les collègues posent des questions :

- Les heures d'enseignement ponctuelles en co-animation peuvent-elles être prises en compte ? Il ne le pense pas car un autre enseignant est déjà en charge de cette classe (heure comptabilisée dans la Dotation Globale Horaire). De plus, il précise que nous n'avons pas intérêt à appliquer un décompte qui serait trop strict afin de ne pas pénaliser à terme l'ouverture du CDI pendant le temps scolaire ; ce qui à terme pourraient pousser certains chefs d'établissement à refuser d'inscrire des heures fixes d'enseignement à l'emploi du temps des élèves pour les professeurs-documentalistes.
- Quel serait le nombre d'heures d'enseignement maximum qui serait octroyé au professeur-documentaliste ? Selon lui, ce nombre est à négocier au cas par cas, dans chaque établissement, en fonction du nombre de collègues en poste et en fonction des horaires d'ouverture du CDI pendant le temps scolaire.
- Les heures hors grilles horaires, comme la participation à des projets peuvent-elles être prises en compte ? Pour lui, rien n'est exclu, c'est également à négocier au cas par cas, en fonction des projets et de l'implication du professeur-documentaliste,
- En ce qui concerne la fermeture possible du CDI est évoquée, surtout quand un professeur documentaliste est seul dans son établissement, M. Olieu répond qu'il faut également le négocier avec son chef d'établissement. Il insiste encore sur le fait qu'il est très important que le CDI soit ouvert pendant le temps scolaire afin que les élèves puissent en bénéficier.
- Des collègues évoquent le fait que le professeur-documentaliste pourrait être payé en heures supplémentaires pour ouvrir le CDI. M. Olieu rappelle que le volant en Heures Supplémentaires Effectives (HSE) diminue d'année en année. Il faut savoir que le fait que les heures d'enseignement des professeurs documentalistes ne soient pas comptabilisées dans la Dotation Globale Horaire donnée à l'établissement pour fonctionner, offre des possibilités. En effet, quand le professeur-documentaliste récupèrera une heure de ses 30 heures hebdomadaires, pour une heure d'enseignement, cela ne « coûtera rien à l'établissement. Par contre, pour qu'il soit payé en HSE, il faudra que ces heures supplémentaires soient prises dans le « pot commun » d'HSE affecté à l'établissement. Par contre, il semblerait que la création des IMP (Indemnités pour mission particulière), qui seront payées pour des heures effectuées « sans élèves » pourront être versées au professeur-documentaliste pour des heures d'ouverture du CDI, de gestion, ou encore pour sa mission de référent culturel lorsqu'il assume cette fonction. Là encore, chaque collègue devra négocier avec son chef d'établissement en fonction du volant d'IMP affecté à son établissement.
- Le CDI pourrait également être ouvert par d'autres personnels qui ne seraient pas forcément formés. Les collègues sont inquiets car les situations très diverses risquent d'être l'objet d'inégalités de traitement. Comment interpeller le chef d'établissement à ce sujet ? M. Olieu nous conseille d'en parler lors des conseils d'enseignement. Il suggère de proposer à nos IPR-IA EVS de mettre cette question à l'ordre du jour des prochaines réunions de bassin des chefs d'établissement.
- Une question sur la pérennisation de la rémunération des référents culturels est posée. M. Olieu affirme que le dispositif est reconduit et que l'enveloppe prévue a été versée aux établissements.

Globalement, cette intervention nous a rassurés. Nous avons apprécié la vision de chef d'établissement de M. Olieu d'autant qu'il nous a répété que ce décret était de bonne augure pour la prise en compte de la mission pédagogique du professeur-documentaliste et que selon lui, nous étions des acteurs incontournables de l'établissement, notamment pour l'enseignement de l'éducation aux médias et à l'information.

- **Différentes formations sur l'Education aux médias et à l'information existent :**

- Master MEEF 2 sur l'Education aux médias et à l'information est créé à l'Université Toulouse. Ce diplôme s'adresse aux collègues professeurs-documentalistes et CPE en poste et s'effectuera à distance pendant un an avec deux regroupements en début et en fin d'année. Le recrutement est national. (https://saga.univ-toulouse.fr/candidatures2015/pdf_plaquettes/p56_Meef_EMI.pdf).
- Une deuxième session du MOOC sur l'éducation aux médias vient de s'ouvrir.

C'est pourquoi nous nous joignons aux autres bassins de l'Académie pour suggérer ce thème pour la prochaine journée académique EVS. Nous souhaiterions aussi que la DAFPEN propose des formations dans ce sens.

- **Retard récurrent des inspections** : Nous souhaitons interpeller les IPR-IA EVS sur ce problème pour l'avancement professionnel des professeurs documentalistes, notamment dans notre département. Des demandes ont été faites par la voie hiérarchique, par écrit ou par mail, à M. Keime, chargé des inspections dans les Pyrénées-Orientales depuis 2013, et sont restés sans réponse à ce jour. Nous évoquons la possibilité d'envoyer un courrier à Mme le Recteur à ce sujet. Nous transmettons en Annexe 1 de ce compte-rendu, un tableau récapitulatif des dates des dernières inspections effectuées dans notre bassin de Prades/Perpignan Nord.

Nous concluons le point sur l'actualité du métier qui a permis des débats intéressants sur l'avenir de notre profession. De façon générale, il semblerait que la situation s'améliore pour les professeurs-documentalistes qui sont enfin reconnus officiellement en tant qu'enseignants. Mais de nombreuses réformes sont en cours et nous devront être vigilants quant à la prise en compte de notre spécificité en matière d'éducation aux médias, d'information et de documentation, et nous positionner sur les heures disponibles afin d'enseigner ces notions aux élèves. Enfin, nous sommes tous d'accord sur la nécessité de réfléchir ensemble à un programme d'enseignement de toutes ces compétences attendues pour nos élèves du Cycle 3 à la terminale.

C'est pourquoi nous avons prévu de travailler en atelier sur le curriculum en information documentation proposé par la FADBEN en novembre-décembre 2014 en 2 ateliers de réflexion sur la partie 3 : des enjeux à la programmation et à l'organisation des apprentissages :

- Atelier 1 : Collège (Chapitre 8 : Les programmes de l'information-documentation au collège),
- Atelier 2 : Liaison 3ème/2de et Lycée (Fin chapitre 8 et Chapitre 9 : Les bases communes de l'enseignement de l'information-documentation au lycée)

Avec comme objectifs de connaître les propositions de la FADBEN en lien avec les capacités attendues pour chaque niveau ; et d'analyser de façon constructive, à moyens constants, actuellement, dans nos établissements : quelles actions déjà menées ou à mettre en place dès la rentrée ?

Etant donné que cette réflexion nous semble primordiale et que nous ne sommes pas assez nombreux à cette réunion de bassin, nous avons décidé de remettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion ce travail de réflexion sur un curriculum en information documentation.

Questions diverses

- **« Formation pour lutter contre le harcèlement »** : les CPE et professeurs documentalistes des Pyrénées-Orientales ont été convoqués à une demi-journée de formation sur ce sujet. Les collègues ont indiqué que cette formation s'adressait à de futurs formateurs. C'est ainsi que certains collègues ont été nommés « référent harcèlement » au retour de cette formation à leur grande surprise. D'autres se demandent pourquoi les professeurs de disciplines ne sont pas convoqués à ces formations alors que certains sont volontaires.
- **Animation des réunions de bassin** : Les animatrices du bassin souhaitent laisser leur place. Mme Maqueda lit la lettre de Mme Constanty qui fait des propositions pour améliorer l'organisation des réunions. Les animatrices

souhaiteraient qu'il y ait une prise en charge plus collégiale, comme c'est le cas aujourd'hui, que l'on définisse des rubriques qui jalonnaient les journées et que les collègues se spécialisent (actualités professionnelles, collègue, lycée...ressources culturelles...).

- Les collègues pensent que c'est un peu rigide de baliser la journée ainsi. Mais par contre, on peut nommer deux secrétaires pour rédiger le compte-rendu par exemple en début de réunion.
- On peut aussi définir dès maintenant les thèmes possibles et répartir les tâches dans la foulée : EMI (présentation d'un média, les classes média..), la lecture à haute voix élargie plutôt aux pratiques par le biais de l'audio ...
- ouvrir un compte Google Drive afin de mieux partager les tâches. Plusieurs collègues nous présenteront cet outil à la prochaine réunion.

Mmes Catherine Saulnier au lycée de Prades et Valérie Dubourdiou au collège de Prades se proposent de reprendre l'animation du bassin. La prochaine réunion aura lieu au lycée de Prades.

- **Informations Canopée 66 :**

- « Journée des ressources éducatives » : elle aura lieu le 20 mai 2015 au Palais des congrès de Perpignan de 9h à 17h.
- Présentation de nouveautés. un site intéressant : <http://www.louvre.fr/oal> (focus.louvre.fr).
- Projets radio, Canopé dispose d'un studio d'enregistrement et propose un accompagnement (prêt de micro H2), formation sur Audacity.
- Nous nous interrogeons sur l'introduction de certaines notions à l'école qui suppose un équipement généralisé. Notre collègue de Canopé nous signale qu'il est prévu d'équiper les écoles de tablettes (1 tablette par école) ainsi que les élèves de 5^e en 2016. Certains collègues précisent que ce ne sont pas des outils de production ni d'apprentissage mais surtout de consultation.

- **Séquence sur l'identité numérique** pour des élèves de seconde :

- Introduction des notions d'identité réelle et virtuelle, de réputation numérique, de googlisation, de traces intentionnelles et non intentionnelles, web 3.0., data ;
- Diffusion d'un extrait de l'émission Envoyé spécial, diffusée sur France 2, qui est l'occasion d'un questionnement sur les atteintes à la vie privée, le marchandisage des données...
- Des interrogations sur les réactions des élèves qui ne se sentent pas concernés ou n'apprécient pas qu'on s'immisce dans « leur monde ». Nous regrettons que les élèves aient si peu de connaissances sur le fonctionnement des ordinateurs, du web, des réseaux...
- Un intervenant extérieur spécialisé peut réussir à capter l'attention des élèves. Peut être parce qu'il est extérieur à l'école ? Nous nous interrogeons sur cette situation.
- L'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) propose des conférences pour les parents sur « les enfants et les écrans »,
- Visionnage d'une vidéo sur l' « internet en 2050 » qui a réussi à provoquer des réactions chez les élèves.
- un constat : il est difficile de faire face à certaines réactions des élèves. Nous l'avons constaté au moment des attentats contre Charlie Hebdo qui a vu la thèse du complot se répandre rapidement chez les jeunes. Une ressource est proposée <http://www.france24.com/fr/20150310-internet-education-video-complot-piege-reseaux-info-intox>,
- Sentiment de ne pas être crédible quand il s'agit d'utiliser l'Internet dans l'établissement qui n'offre pas une connexion comparable à celle des smartphones par exemple. Il nous semble qu'il y a un écart réel entre les pratiques quotidiennes des élèves et l'offre numérique de l'éducation nationale, y compris de l'ENT.

- Quelques liens intéressants :
 - Traque interdite (Do Not Track) : Webdocumentaire sur l'exploitation des données personnelles sur Internet. Un nouveau webdocumentaire de la chaîne TV Arte en 7 épisodes de 7 minutes avec 1er épisode diffusé dès le 14 avril 2015, à raison d'un nouvel épisode par semaine jusqu'au 9 juin 2015 : <http://www.netpublic.fr/2015/04/traque-interdite-do-not-track-webdocumentaire/>
 - Les kits MémoTice (plaquettes + quizz) sont destinés à accompagner les pratiques pédagogiques du numérique et à sensibiliser les élèves à l'éducation aux médias associée à ces usages . Ils sont librement téléchargeables et diffusables : <http://www.education-aux-medias.ac-versailles.fr/les-memotices>

Pour conclure, nous précisons que ce compte-rendu a été rédigé après la parution de la circulaire sur les "missions et obligations réglementaires de service des enseignants" du second degré, qui précise les obligations de service des professeurs des collèges et lycées (Bulletin Officiel N°8 du 30 avril 2015) : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87302

Prochaine réunion : Lycée Charles Renouvier de Prades

Ordre du jour :

- Actualités Métier
 - Curriculum en information Documentation de la FADBEN
- 2 ateliers de réflexions sur la partie 3 : des enjeux à la programmation et à l'organisation des apprentissages
- Atelier 1 : Collège
Chapitre 8 : Les programmes de l'information-documentation au collège
 - Atelier 2 : Liaison 3ème/2de et Lycée
Fin chapitre 8 et Chapitre 9 : Les bases communes de l'enseignement de l'information-documentation au lycée
- Objectifs:
- Connaître les propositions de la FADBEN en lien avec les capacités attendues pour chaque niveau ;
 - Analyser de façon constructive: à moyens constants, actuellement, dans nos établissements : quelles actions déjà menées ou à mettre en place ?
 - Mise à jour de nos référentiels par rapport à ce curriculum ?

Le 15 juin 2015

Compte-rendu rédigé par Carole Maqueda, co-animatrice de bassin, avec l'aide de Christelle Champy, Florence Jany et Yann Dutheil, professeurs –documentalistes au Collège-Lycée Climatique et Sportif Pierre de Coubertin à Font-Romeu

Copie adressée par mail :

- à tous les inscrits,
- à M. Dominique COMBE, M. Jean-Michel LISLE et M. Roger KEIME, IPR-IA EVS,
- à nos chefs d'établissements (**à vous de diffuser**),
- à Barbara Loup au CANOPÉ Académie de Montpellier,
- aux animatrices du bassin de Perpignan Sud.

Les comptes-rendus de nos rencontres ainsi que ceux des autres bassins de l'Académie sont en ligne sur L'esp@ce doc des professeurs-documentalistes de l'Académie de Montpellier :

<http://cdi.ac-montpellier.fr/articles.php?lng=fr&pg=55>

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des inspections des professeurs-documentalistes – Bassin Prades / Perpignan Nord

Etablissement	Nombre de professeurs-documentalistes en poste	Année de la dernière inspection	Années de demande d'inspection
Collège-Lycée Climatique et Sportif Pierre de Coubertin – Font-Romeu	3	2007	2013-2014 2014-2015
Lycée Charles Renouvier - Prades	1	2002	2014-2015
Lycée Charles Renouvier - Prades	1	Jamais	2014-2015
Collège Gustave Violet - Prades	1	2013 (Validation de la reconversion)	
Collège Pierre Fouché – Ille-sur-Têt	1	2004	
Collège Cerdanya – Bourg-Madame	1	2008	Souhaitée en 2015-2016
Lycée Maillol - Perpignan	1	2007 2008	
Lycée Maillol - Perpignan	1	2004	
Atelier Canopé	1	2013	
Collège Jules Verne – Le Soler	1	2013	
Collège Irène Joliot Curie - Estagel	1	1992 2008	2013-2014 2014-2015
Collège-Joffre - Rivesaltes	1	2010	
Collège Joseph Calvet - Saint Paul de Fenouillet	1	2011	
Lycée Comte de Foix - Andorre	1	2011	
Collège Comte de Foix - Andorre	1	2011	
Collège Le Riberal – Saint-Estève	1	2003 (certification)	2014-2015
Collège Le Riberal – Saint-Estève	1	1994	

Récapitulatif concernant 19 professeurs-documentalistes. 1/3 ont demandé une inspection sans avoir de réponse à ce jour.